

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593

6 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>ADG S. à r.l.</b> .....	<b>28463</b>	<b>Lock Syndication S.C.A.</b> .....	<b>28424</b>
<b>Calverton Overseas S.A.</b> .....	<b>28455</b>	<b>Luga Group S.à r.l.</b> .....	<b>28463</b>
<b>Davco S.A.</b> .....	<b>28459</b>	<b>Mezzanine Investment 2013 S.à r.l.</b> .....	<b>28443</b>
<b>DC One</b> .....	<b>28461</b>	<b>Octoplas Invest S.A.</b> .....	<b>28428</b>
<b>Domus Nostrae S.A.</b> .....	<b>28423</b>	<b>Pegasus S.A. S.P.F.</b> .....	<b>28422</b>
<b>Faster Syndication S.C.A.</b> .....	<b>28423</b>	<b>RN S.C.A. SICAR</b> .....	<b>28419</b>
<b>Fitness Impulse Sàrl</b> .....	<b>28421</b>	<b>Roccia S.A., SPF</b> .....	<b>28419</b>
<b>GCS Holdco Finance II S.à r.l.</b> .....	<b>28424</b>	<b>Roses Luxco SCA</b> .....	<b>28440</b>
<b>GCS Holdco Finance I S.A.</b> .....	<b>28422</b>	<b>RSHB Capital S.A.</b> .....	<b>28418</b>
<b>Golden Agency S.A.</b> .....	<b>28425</b>	<b>Sitback S.à r.l.</b> .....	<b>28418</b>
<b>GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>28447</b>	<b>Steamboat Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>28434</b>
<b>GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>28451</b>	<b>Sunrise Water</b> .....	<b>28418</b>
<b>HORIZON Consulting S.A.</b> .....	<b>28419</b>	<b>Taurus Prima S.A.</b> .....	<b>28420</b>
<b>Hurca Investment Holding SPF S.A.</b> .....	<b>28431</b>	<b>Trevest S.A.</b> .....	<b>28423</b>
<b>Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28421</b>	<b>Tullamore Luxco S. à r.l.</b> .....	<b>28420</b>
<b>Infobase Europe S.A.</b> .....	<b>28420</b>	<b>ZE.Wald S.à r.l.</b> .....	<b>28422</b>
		<b>Zheng He Finance S.A.</b> .....	<b>28424</b>

**Sitback S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.825.

—  
EXTRAIT

En date du 21 janvier 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Denis Troshanin, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 13 janvier 2014;

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 13 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013304/16.

(140015269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**RSHB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

—  
La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 16 mai 2013:

- nomination de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2014013299/16.

(140014674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Sunrise Water, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 06. Januar 2014 abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Der Gesellschaftssitz wurde mit Wirkung 1. Dezember 2013 verlegt von 11 C, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. Herr Pascal Wagner und Frau Yvette Verschuren legen ihr Amt als Verwaltungsrat mit Wirkung 20. Dezember 2013 nieder. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden Herr Ludwig Barth, geb. am 18.02.1960 in B-St. Vith, geschäftsanässig in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg sowie die Luxembourg Corporation Company SA, RC Luxembourg B37974, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt, die das Mandat zum 21. Dezember 2013 annehmen und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019 weiterführen.

3. Die Société de Gestion Internationale S. à r. l. legt ihr Mandat als Aufsichtskommissar mit Wirkung 20. Dezember 2013 nieder. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die CAS Services S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt. Dieser nimmt das Mandat zum 01. Oktober 2013 an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019 weiter.

4. Die neue Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Georges Majerus lautet nunmehr: 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014013311/22.

(140014845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Roccia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.190.

—  
*Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Oktober 2013*

Am Dienstag, den 28. Oktober 2013 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der ROCCIA S.A. SPF in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Versammlung beschließt dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied von:

- Herrn Dan EPPS,

mit sofortiger Wirkung zuzustimmen.

Die Versammlung beschließt daraufhin:

- Herrn Jean-Paul FRANK, geboren am 12.11.1969 in Luxemburg, professionell wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

für ein Jahr zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014

Luxemburg, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2014013290/19.

(140014839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**RN S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 153.952.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2014, LAC/2014/167.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement en capital à risque «RN S.C.A. SICAR», ayant son siège social à L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153.952, constituée le 1<sup>er</sup> juin 2010 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1409 du 9 Juillet 2010, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 153.952 (la Société).

La Société a été dissoute et mise en liquidation par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013289/25.

(140015099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**HORIZON Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Parc d'Activités Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 169.056.

—  
Par la présente, je vous notifie ma démission en tant qu'administrateur déléguée et administrateur de la Sté Horizon Consulting SA enregistrée sous le N°: B 169056 et ce en date du 16 janvier 2014.

Thionville, le 23 janvier 2014.

Mme Diesler Djamila.

Référence de publication: 2014013895/10.

(140015629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Taurus Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.802.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 janvier 2014*

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela Ninno, née à Policoro (Italie), le 16 mai 1971, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2014.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014013371/17.

(140015061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 8 janvier 2014.*

Il résulte des résolutions écrites du 8 janvier 2014 que:

- l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat de gérant avec effet au 8 janvier 2014;

- Monsieur Fabian Sires, employé privé, ayant son adresse professionnel au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

*Pour la Société*

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014013368/18.

(140014659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Infobase Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 56.302.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur James WHITE, administrateur de sociétés, demeurant 980 Rum Point Drive, Grand Cayman, BWI, Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué;

- Madame Myriame ARNOULD, administrateur de sociétés, demeurant 980 Rum Point Drive, Grand Cayman, BWI;

- Madame Nathalie ARNOULD, administrateur de société, demeurant 5, Avenue du Fief, B-1420 Braine l'Alleud.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Patrick VANDAMME, employé, demeurant route de Gembloux, 181, B-5310 Aische en Refail

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013087/19.

(140014534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 87.614,40.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.961.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2013, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
Stuart SUTTON . . . . .	1,287,397 parts sociales de classe A
The Granary, Blagrove Lane, Wokingham, RG41 4AY, United Kingdom	
John THOMPSON . . . . .	858,265 parts sociales de classe B
Chase House, Warboys Road, Old Hurst, Huntingdon, PE28 3AA, United Kingdom	
Nigel STEVENS . . . . .	643,698 parts sociales de classe C
151 Ferme Park Rd, London, N8 9BP, United Kingdom	
Andrew ROUGHAN . . . . .	321,849 parts sociales de classe D
211 Kidmore Road, Caversham, Reading, RG41 7NW, United Kingdom	
John BELTON . . . . .	321,849 parts sociales de classe E
Rhosilli, Best Beech Hill, Wadhurst, East Sussex, TN5 6JH, United Kingdom	
Simon BLACKBURN . . . . .	321,849 parts sociales de classe F
109 Station Lane, Hornchurch, Essex, RM12 6LH, United Kingdom	
Haywood CHAPMAN . . . . .	321,849 parts sociales de classe G
Rectory Farm, Warmington, Northants, PE8 6UT, United Kingdom	
Ian MCARDLE . . . . .	321,849 parts sociales de classe H
Withycombe Farm, Wigginton, Banbury, Oxfordshire, OX15 4LD, United Kingdom	
Clive DOLMAN . . . . .	472,046 parts sociales de classe I
12a Fairmile Avenue, Cobham, Surrey, KT11 2JB, United Kingdom	
Stephen ZIMMERMAN . . . . .	386,220 parts sociales de classe J
35 Stormont Road, Highgate, London, N64NR, United Kingdom	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013086/43.

(140014653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Fitness Impulse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3409 Dudelange, 3, rue de l'Abattoir.

R.C.S. Luxembourg B 110.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FITNESS IMPULSE SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014013028/11.

(140014919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Pegasus S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.613.

Constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date 28 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1463 du 04 juillet 2011, Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 06 septembre 2011, publication faite au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2662 du 02 novembre 2011,

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 janvier 2014 tenue au 26 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg que les décisions suivantes sont prises avec effet immédiat

1. Le siège social de la Société sera, à compter du 07 janvier 2014:

Pegasus SA. spf

26, Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pegasus SA spf

Mr. Stéphane Bleus

Administrateur

Référence de publication: 2014013900/22.

(140015842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**GCS Holdco Finance I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 181.514.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 24 décembre 2013 que le siège social la Société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

43-45, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014013893/16.

(140015247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.929.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Denis Troshanin, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 13 janvier 2014.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 13 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013423/16.

(140015256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 1.423.458,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 133.434.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 27 août 2013*

Les actionnaires de la Société décident de renouveler les mandats de commissaires aux comptes de M. Jeremy Paul, Mme Petronella J.S. Dunselman et Mme Zamyra H. Cammans pour la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.

La Société prend note du changement suivant:

L'adresse du commissaire aux comptes de la Société Monsieur Jeremy Paul est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013892/17.

(140015818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Domus Nostrae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.482.

—  
Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 9 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 811 du 15 avril 2009.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 janvier 2014 tenue au 26 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg que les décisions suivantes sont prises avec effet immédiat

1. Le siège social de la Société sera, à compter du 07 janvier 2014:

Domus Nostrae S.A.

26, Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Domus Nostrae SA.

Mr. Stéphane Bleus

Administrateur

Référence de publication: 2014013891/21.

(140015850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Trevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 126.576.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions circulaires adoptées le 20 décembre 2013*

Conformément à l'Article 10 des statuts de la susdite Société, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont délégué à Madame Catherine DE WAELE demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange la gestion journalière de la société.

Il résulte également dudit procès-verbal que Madame Catherine DE WAELE a été nommée au poste de Présidente du conseil d'administration conformément à l'Article 7 des statuts de la société.

En qualité d'administrateur-délégué Madame Catherine DE WAELE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour TREVEST S.A.

Référence de publication: 2014013382/16.

(140015110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**GCS Holdco Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.481.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 24 décembre 2013 que le siège social la Société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

43-45, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014013894/17.

(140015248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 256.730,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 27 août 2013*

Les actionnaires de la Société décident de renouveler les mandats de commissaires aux comptes de M. Jeremy Paul, Mme Petronella J.S. Dunselman et Mme Zamyra H. Cammans pour la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.

La Société prend note du changement suivant:

L'adresse du commissaire aux comptes de la Société Monsieur Jeremy Paul est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013898/17.

(140015821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Zheng He Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.778.

- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013422/20.

(140014902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.



**Golden Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 183.238.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Patrick BELOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur;

Agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1. Monsieur SACCHET Fabrizio, commercial en immobilier, né à Thionville (France), le 9 juillet 1968, demeurant à F-57330 ZOUFFTGEN, 81B, rue Principale;

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 12 novembre 2013;

2. Madame SACCHET Christel née CHAULET, employée privée, née à Paris 14<sup>e</sup> (France), le 17 janvier 1975, demeurant à F-57330 ZOUFFTGEN, 81B, rue Principale;

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 12 novembre 2013;

3. Monsieur WERCK Romain, indépendant, né à Schiltigheim (France), le 8 juin 1990, demeurant à L-1417 Luxembourg, 9, rue Dicks;

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 12 novembre 2013;

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, que les parties prénommées vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:

«GOLDEN AGENCY S.A.».

Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

L'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière. Elle a également pour objet le conseil en projets de communication, de publication et de présentation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (EUR 32,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale représentant tous les actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La ou (les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (pourront) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de chacun des délégués du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article 5 des statuts.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier Vendredi du mois de mai à 17.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont - faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

**Art. 11.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Fabrizio SACCHET, prénommé, 800 actions
2. Madame Christel SACCHET née CHAULET, prénommée, 150 actions
3. Monsieur Romain WERCK, prénommé, 50 actions

Total: 1.000 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25% (vingt cinq pour cent) de sorte que la somme de HUIT MILLE EURO (EUR 8.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.400.- euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît, dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur SACCHET Fabrizio, commercial en immobilier, né à Thionville (France), le 9 juillet 1968, demeurant à F-57330 ZOUFFTGEN, 81B, rue Principale

2. Madame SACCHET Christel née CHAULET, employée privée, née à Paris 14<sup>e</sup> (France), le 17 janvier 1975, demeurant à F-57330 ZOUFFTGEN, 81B, rue Principale;

3. Monsieur WERCK Romain, indépendant, né à Schilttighem (France), le 8 juin 1990, demeurant à L-1417 Luxembourg, 9, rue Dicks;

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire Comptable Luxembourgeoise  
L-4040 Esch/Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019, ils sont renouvelables.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué conjoint de la société:

- Monsieur Fabrizio SACCHET préqualifié;

Monsieur Fabrizio SACCHET pourra engager la Société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

- Monsieur WERCK Romain préqualifié.

*Sixième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite, le Conseil d'Administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

Monsieur Fabrizio SACCHET comme Président.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: BELOTTI, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013 Relation: EAC/2013/16855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005344/190.

(140005191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

In the year two thousand and thirteen, on sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of OCTOPLAS INVEST S.A., a "société anonyme" having its registered office in Luxembourg, L-2449, 25C, Boulevard Royal, R.C.S Luxembourg B 73335, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156, dated on February 18, 2000.

The meeting is presided by Mr Gabriel EL RHILANI, born on 20<sup>th</sup> of February 1982, with professional address 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

The president appoints as secretary Gianpiero SADDI, having its professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutiner Raymond THILL, having its professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision that the shares shall be henceforth all registered.

2. To increase the corporate capital by an amount of three million three-hundred and forty-five thousand euro (EUR 3,345,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000.-) to four million and ninety-five thousand euro (EUR 4,095,000.-);

3. To issue three thousand three hundred and forty-five (3,345) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

4. Subscription and payment by a contribution in kind

5. To amend article 5, first and second paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 4) of the agenda of the meeting

6. Miscellaneous

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides that the shares shall be henceforth all registered.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million three hundred and forty-five thousand euro (EUR 3,345,000.-),

so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty thousand euro (EUR 750,000.-) to four million and ninety-five thousand euro (EUR 4,095,000.-).

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue three thousand three hundred and forty-five (3,345) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Fourth resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon intervene:

The actual sole shareholder, Mr Gabriel BARCELO OLIVER, born on 24<sup>th</sup> of Mai 1982, residing at 27 Calle Jose River Motta, 07006 Palma De Mallorca, Spain, here represented by Mr Gabriel EL RHILANI, prenamed, by virtue of a proxy being here enclosed, which declared to subscribe to all the three thousand three hundred and forty-five (3,345) new shares by a contribution in kind hereafter described.

*Description of the contribution in kind*

The contribution in kind consists of a receivable held by Mr. GABRIEL BARCELO OLIVER due from OCTOPLAS INVEST S.A. for a total amount of three million three hundred and forty-five thousand euro (EUR 3,345,000.-).

*Report of the auditor:*

In compliance with article 26-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to a report issued by ATWELL, having its registered office at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, R.C.S. number 16978, réviseur d'entreprises, dated on 6<sup>th</sup> of December 2013, which concludes as follows:

"On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that cause us to believe that the value of the contributed assets resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the new shares of OCTOPLAS INVEST S.A. to be issued in exchange."

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first and second paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at four million and ninety-five thousand euro (EUR 4,095,000.-), divided into four thousand and ninety-five (4,095) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each. The shares are in registered form, subject to the restriction foreseen by law."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one two thousand and seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OCTOPLAS INVEST S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, L-2449, 25C, Boulevard Roaly, inscrite au R.C.S Luxembourg B 73335, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 en date du 18 février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gabriel EL RHILANI, né le 20 février 1982, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision que désormais toutes les actions sont sous forme nominative;
2. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions trois cent quarante-cinq mille euros (EUR 3.345.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) à un montant de quatre millions quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 4.095.000,-);
3. Emission de trois mille trois cents quarante-cinq (3.345) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;
4. Souscription et libération par un apport en nature.
5. Modification de l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 4) ci-dessus de l'ordre jour;
6. Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décidé que dès aujourd'hui les actions seront émises sous forme nominative.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions trois cent quarante-cinq mille euros (EUR 3.345.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de sept cents cinquante mille euros (EUR 750.000,-) à un montant de quatre millions quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 4.095.000,-).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre trois mille trois cent quarante-cinq (3.345) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Quatrième résolution*  
*Intervention des apporteurs - Souscription - Libération*

Intervient ensuite:

1) Monsieur Gabriel Barcelo OLIVER, né le 24 mai 1982, demeurant au 27 Calle Jose River Motta, 07006 Palma De Mallorca, Espagne, agissant en qualité de l'actionnaire unique, ici représenté par Monsieur Gabriel EL RHILANI, prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Lequel a déclaré souscrire trois mille trois cents quarante-cinq (3.345) nouvelles actions et les libérer intégralement.

*Description de l'apport en nature*

Les apports en nature se composent des créances actionnaires due, d'un montant de trois millions trois cent quarante-cinq mille euros (EUR 3.345.000,-), envers Monsieur Gabriel Barcelo Oliver, prénommé, par la société OCTOPLAS S.A., prénommée.

*Rapport du réviseur d'entreprise*

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification et d'un rapport émis par ATWELL, réviseur d'entreprise, avec siège social au 17, rue des Jardiniers L-1835, numéro R.C.S. B 16978 en date du 6 décembre 2013, et qui conclut en ces termes:

«On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that cause us to believe that the value of the contributed assets resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the new shares of OCTOPLAS S.A. to be issued in exchange.»

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions et quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 4.095.000,-) divisé en trois mille trois cents quarante-cinq (3.345) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. El Rhilani, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59315. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005556/166.

(140004832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Hurca Investment Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 61.149.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of Hurca Investment Holding SPF S.A., R.C.S Luxembourg B 61.149, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven



on September 23, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 28 of January 14, 1998.

The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg on December 31, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 655 of April 6, 2011. A rectifying deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 878 of May 3, 2011.

The meeting opens with Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Raymond THILL, private employee, with same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to liquidate the Company.
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list, that all the existing 500 shares are present or represented.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting gives discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator Mr. Beat BLANZ, born 22 July 1984 in Schaffhausen (Switzerland), with professional address in CH-8002 Zurich, 63, Tödistrasse (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.



The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "Hurca Investment Holding SPF S.A.", R.C.S. Luxembourg B 61.149, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 28 du 14 janvier 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 655 du 6 avril 2011. Un rectificatif a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 878 du 3 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les 500 actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Beat BLANZ, né le 22 juillet 1984 à Schaffhausen (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-8002 Zurich, 63, Tödistrasse (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59851. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, Pour aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005360/139.

(140005137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

### **Steamboat Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.223.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

#### THERE APPEARED:

Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under the number WK-71921, acting through its general partner, Steamboat Credit Opportunities GP LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware (USA),

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “Steamboat Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 11. Management of the Company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The 20,000 (twenty thousand) shares have been subscribed by Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, prenamed.

Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000.-(twenty thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, born in Seoul (South Korea) on 26 September 1977, with professional address at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, category A manager;
  - Marisa BEENEY, born in Missouri (United States of America) on 30 December 1970, with professional address at 345 Park Avenue, 30 Floor NY 10154 New-York, United States of America, category A manager;
  - Livio GAMBARDELLA, born in Terlizzi (Italy) on 2 December 1975, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, category B manager;
  - Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 25 April 1952, with private address at 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, category B manager; and
  - Tony WHITEMAN, born in Hamilton (New Zealand) on 24 May 1969, with professional address at 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, category B manager.
- 2) The address of the Company is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU:

Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-71921, dûment représentée par son general partner, Steamboat Credit Opportunities GP LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales,

sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "Steamboat Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été souscrites par Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, pré-nommée.

Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP, pré-nommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Résolution de l'associé unique*

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, née à Séoul (Corée du Sud) le 26 septembre 1977, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, gérante de catégorie A;
- Marisa BEENEY, née à Missouri (Etats-Unis d'Amérique) le 30 décembre 1970, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, étage 30 NY 10154 New-York, Etats Unis d'Amérique, gérante de catégorie A;
- Livio GAMBARDELLA, né à Terlizzi (Italie) le 2 décembre 1975, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, gérant de catégorie B;
- Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 avril 1952, demeurant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Tony WHITEMAN, né à Hamilton (Nouvelle-Zélande) le 24 mai 1969, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Luxembourg, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros (1.200.-euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/12/2013. Relation: EAC/2013/16685. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2014.

Référence de publication: 2014005662/336.

(140004852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Roses Luxco SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.983.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Roses Luxco SCA, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.983, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 March 2004, number 336 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the before mentioned notary, dates 27 April 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 July 2011, number 1549.

The Meeting is chaired by Matthias le Pan, maître en droit, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Jean Barret with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as secretary (the "Secretary") and scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the "Bureau of the Meeting".



The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that (29,640) class 1 ordinary shares, (1,346) class 2 ordinary shares, (978) class 3 ordinary shares and (560) class 4 ordinary shares, which represent together 88.93 % of the shares issued by the Company as well as the management share, all in registered form with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The Bureau acknowledges that the shareholders declare having been convened per registered mail on 13 December 2013 and thus been duly informed on the agenda of the Meeting beforehand.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of the interim accounts of the Company;
2. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and start of the liquidation proceedings;
3. Appointment of a liquidator of the Company and powers and authorizations to the liquidator;
4. Compensation of the liquidator;
5. To grant full discharge to the directors and to the members of the supervisory board of the Company for the period starting from the date of the last general meeting approving the accounts as of 31<sup>st</sup> December 2012 until the date of the liquidation of the Company, and;
6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company as at 23 December 2013.

#### *Second resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator Vestar AIV Holdings A, LP a limited partnership existing and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Liquidator").

The Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the shareholders.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves that the Liquidator will not be entitled to any remuneration in compensation of its mission as Liquidator of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the directors and to the members of the supervisory board of the Company for the period starting from the date of the last general meeting approving the accounts as of 31<sup>st</sup> December 2012 until the date of the liquidation of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Roses Luxco SCA, une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.983, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 mars 2004 numéro 336 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarié du notaire susmentionné, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 juillet 2011, numéro 1549 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Matthias Le Pan, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Jean Barret ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire (le «Secrétaire») et scrutateur (le «Scrutateur») de l'Assemblée.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le Bureau et les mandataires, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence, que (29,640) actions de catégorie 1, (1,346) actions de catégorie 2, (978) actions de catégorie 3 and (560) actions de catégorie 4, qui représentent 88.93 % des actions émises par la Société ainsi que qu'une mangement share toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, afin que l'Assemblée puisse valablement décider de tous les points de l'ordre du jour connus des actionnaires.

III. Le Bureau prend acte que les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable et ont été convoqué en date du 13 décembre 2013.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société;
  2. Dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ouverture de la procédure de liquidation;
  3. Nomination d'un liquidateur de la Société et pouvoirs et autorisations du liquidateur;
  4. Rémunération du liquidateur;
  5. D'accorder décharge aux administrateurs du gérant unique et aux membres du conseil de surveillance de la Société;
- et
6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 16 décembre 2013.

*Deuxième résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Vestar AIV Holdings A, LP un limited partnership constitué et existant selon les lois des Îles Caïman, dont le siège social est situé à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman, et enregistré auprès du registre des sociétés (le «Liquidateur»).

L'Assemblée accorde au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a comme mission de réaliser l'actif et le règlement du passif de la Société. Les actifs nets de la Société, après paiement du passif, seront distribués en nature ou en espèces par le Liquidateur aux actionnaires.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur peut payer une avance au surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou pris les dispositions nécessaires pour le paiement des dettes de la Société.

Le Liquidateur peut lier la Société par sa seule signature. La Société pourra aussi être liée en toute circonstance par la signature de quelque personne, dont le pouvoir de signature aura été délégué par le Liquidateur.

*Quatrième résolution*

Comme conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée décide que le Liquidateur ne percevra pas de rémunération en compensation de sa mission en tant que Liquidateur de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder quitus aux administrateurs ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance de la Société pour la période commençant à la date de la dernière assemblée générale ayant approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 jusqu'à la date de liquidation de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors terminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Le Pan, Barret, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014009526/170.

(140010730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.650,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.415.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177 415 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 of 10 July 2013. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 4 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2105 of 29 August 2013.

THERE APPEARED:

Nicolas Alexander Fenn, with address at Whitehall Park, London N19 3TN, United Kingdom; and

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228;

each hereby represented by Marion Kraemer, jurist residing in Luxembourg,

by virtue of a two proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that both shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1 Waiver of the convening notice.

2 Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 67 (sixty seven Euro) with the issue of 67 (sixty seven) class B shares (the Class B Shares), each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and a premium payable for such Class B Shares equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share.

3 Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company.

4 Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons SJ Berwin to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5 Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting waives the convening notice and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 67 (sixty seven Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 19,583 (nineteen thousand five hundred eighty three Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares (the Class A Shares) with a par value of EUR 1 (one Euro) each and 83 (eighty three) class B shares (the Class B Shares), to an amount of EUR 19,650 (nineteen thousand six hundred fifty Euro) by the creation and issue of 67 (sixty seven) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

*Third resolution*

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and payment of the 67 (sixty seven) newly issued Class B Shares of the Company as provided below.,

*Subscription - Payment*

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228, hereby represented by Marion Kraemer, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 67 (sixty seven) Class B Shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, with a premium payable for such new Class B Shares being equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euro) per Class B Share; and

(ii) pay up in full its new Class B Shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 936,660 (nine hundred thirty six thousand six hundred sixty Euro).

The Meeting resolves to acknowledge and accept the subscription and payment in readily available cash for the new Class B Shares, in the aggregate amount of EUR 936,660 (nine hundred thirty six thousand six hundred sixty Euro), which shall be allocated as follows:

(x) an amount of EUR 67 (sixty seven Euro) to the share capital account of the Company; and

(y) an amount of EUR 936,593 (nine hundred thirty six thousand five hundred ninety three Euro) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Meeting further notes that as a result of the above, the share capital of the Company is now equal to EUR 19,650 (nineteen thousand six hundred fifty Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and 150 (one hundred fifty) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 19,650 (nineteen thousand six hundred fifty Euro), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares") and 150 (one hundred fifty) class B shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares")."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons SJ Berwin to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 415 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1645 du 10 juillet 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2105 du 29 août 2013.

Ont comparu:

Nicolas Alexander Fenn, ayant son adresse à Whitehall Park, Londres N19 3TN, Royaume-Uni; et

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés danois sous le numéro 55542228;

chacun représenté par Marion Kraemer, juriste de résidence à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées selon les modalités ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des actionnaires de la Société sont présents et qu'en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 67 EUR (soixante-sept Euros) par la création et l'émission de 67 (soixante-sept) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de catégorie B), d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et d'une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13.979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons SJ Berwin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 67 EUR (soixante-sept Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 19.583 EUR (dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cent) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de catégorie A) d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et 83 (quatre-vingt-trois) Parts Sociales de catégorie B, à un montant de 19.650 EUR (dix-neuf mille six cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 67 (soixante-sept) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

Par conséquent, l'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et le paiement des 67 (soixante-sept) Parts Sociales de catégorie B nouvellement émises de la Société selon les modalités ci-dessous.

#### *Souscription - Paiement*

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au registre des sociétés danois sous le numéro 55542228, représentée par Marion Kraemer, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 67 (soixante-sept) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13.979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B; et

(ii) payer entièrement ses Parts Sociales de catégorie B par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 936.660 EUR (neuf cent trente-six mille six cent soixante Euros).

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la souscription et le paiement en liquide des Parts Sociales de catégorie B, pour un montant total de 936.660 EUR (neuf cent trente-six mille six cent soixante Euros), qui sera réparti comme suit:

(x) un montant de 67 EUR (soixante-sept Euros) au capital social de la Société; et

(y) un montant de 936.593 EUR (neuf cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros) au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant payé en numéraire pour les Parts Sociales de catégorie B a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée prend note qu'en conséquence des dispositions précédentes, le capital social de la Société est maintenant égal à 19.650 EUR (dix-neuf mille six cent cinquante Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et par 150 (cent cinquante) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.



*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis est fixé à 19.650 EUR (dix-neuf mille six cent cinquante Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Parts Sociales de catégorie A) et 150 (cent cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Parts Sociales de catégorie B).»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons SJ Berwin, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: M. KRAEMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55795. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009389/198.

(140009890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.378.791,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., an exempted limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, and registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767, and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), (hereinafter being referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Olivier Van Raemdonck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 16, 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all shares of GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 162.934 incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 October 2011, under number 2546 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by deed enacted by Maître Henri Hellinckx on June 28, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 16, 2012 under number 2031.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of two new classes of shares, namely Class 1.5 and Class 1.6 in accordance with such terms and conditions as set forth in the Company's articles of association.
2. Reclassification of one thousand seven hundred seventy-four (1,774) Class 1.3 shares into Class 1.5 shares with allocation of USD 15,977 Class 1.3 share premium to Class 1.5 share premium.
3. Reclassification of one thousand seventy-four (1,074) Class 1.3 shares into Class 1.6 shares with allocation of USD 9,666 Class 1.3 share premium to Class 1.6 share premium.
4. Amendment of the first, the second and the third paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.
5. Amendment of the shareholders' register.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create two new classes of shares, namely the Class 1.5 Shares and Class 1.6 Shares, in accordance with such terms and conditions as set forth in the Company's articles of association.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify one thousand seven hundred seventy-four (1,774) Class 1.3 Shares (as defined in the Articles) into one thousand seven hundred seventy-four (1,774) Class 1.5 Shares with allocation of fifteen thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars (USD 15,977) from the Class 1.3 share premium account to the Class 1.5. share premium account.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify one thousand seventy-four (1,074) Class 1.3 Shares (as defined in the Articles) into one thousand seventy-four (1,074) Class 1.6 Shares with allocation of nine thousand six hundred sixty-six United States Dollars (USD 9,666) from the Class 1.3 share premium account to the Class 1.5. share premium account.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the first, second and third paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791) represented by one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one (1,378,791) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one million three hundred seven thousand one hundred fifty one (1,307,151) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class 1.1 shares (in case of plurality, the Class 1.1 Shares and individually, a Class 1.1 Share), (iv) nine thousand six hundred forty (9,640) class 1.2 shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares and individually, a Class 1.2 Share), (v) nine thousand one hundred fifty-two (9,152) class 1.3 shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares and individually, a Class 1.3 Share), (vi) eighteen thousand (18,000) class 1.4 shares (in case of plurality, the Class 1.4 Shares and individually, a Class 1.4 Share), (vii) one thousand seven hundred seventy-four (1,774) class 1.5 shares (in case of plurality, the Class 1.5 Shares and individually, a Class 1.5 Share) and (viii) one thousand seventy-four (1,074) class 1.6 shares (in case of plurality, the Class 1.6 Shares and individually, a Class 1.6 Share), all subscribed and fully paid-up.

**5.2.** For the purpose of the Articles, the Class A Shares, the Class 1.1 Shares, the Class 1.2 Shares, the Class 1.3 Shares, the Class 1.4 Shares, the Class 1.5 Shares and the Class 1.6 Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

**5.3.** Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class A Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of (a) GTCR Gridlock Management, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, (b) GTCR Gridlock Holdings Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, and (c) Global Alert Network, Inc., a company organised under the laws of the State of Nevada, United States of America, (ii) the Class 1.1 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.1 shares issued or to be issued by



GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with, registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Subsidiary), (iii) the Class 1.2 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.2 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (iv) the Class 1.3 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.3 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (v) the Class 1.4 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.4 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (vi) the Class 1.5 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.5 shares issued or to be issued by the Subsidiary, (vii) the Class 1.6 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the class 2.6 shares issued or to be issued by the Subsidiary."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and give authority to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., une société en commandite exemptée constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège à c/o Maples Corporate Services Limites, Po Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104, enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandites des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767, ayant un capital s'élevant à cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000.-), (étant ici désignée comme l'"Associé Unique"),

représentée par Mr Olivier Van Raemdonck, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 16 décembre 2013.

Ladite procuration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré détenir actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 162.934, par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2011, sous le numéro 2546 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 28 juin 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 2012 sous le numéro 2031.

L'Associé Unique confirme être pleinement informé des résolutions devant être prises suivant l'agenda suivant:

1. Création de deux nouvelles classes d'action, nommées Classe 1.5 et Classe 1.6, conformément aux modalités contenues dans les statuts de la Société.

2. Reclassification de 1.774 parts sociales de Classe 1.3 en parts sociales de Classe 1.5 avec allocation de quinze mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars Américains (USD 15.977.-) de prime d'émission de Classe 1.5 à la prime d'émission de la Classe 1.6.

3. Reclassification de 1.074 parts sociales de Classe 1.3 et en parts sociales de Classe 1.6. avec allocation de neuf mille six cent soixante-six Dollars Américains (USD 9.666.-) de prime d'émission de Classe 1.5 à la prime d'émission de la Classe 1.6.

4. Modification du premier, deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus en sa capacité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer deux nouvelles classes d'action, nommées Classe 1.5 et Classe 1.6, conformément aux modalités contenues dans les statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser mille sept cent soixante-quatorze (1.774) Parts Sociales de Classe 1.3 (tel que défini dans les Statuts) en mille sept cent soixante-quatorze (1.774) Parts Sociales de Classe 1.5. avec allocation de quinze mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars Américains (USD 15.977.-) de prime d'émission de Classe 1.5 à la prime d'émission de la Classe 1.6.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser mille soixante-quatorze (1.074) Parts Sociales de Classe 1.3 (tel que défini dans les Statuts) en mille soixante-quatorze (1.074) Parts Sociales de Classe 1.6. avec allocation de neuf mille six cent soixante-six Dollars Américains (USD 9.666.-) de prime d'émission de Classe 1.5 à la prime d'émission de la Classe 1.6.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier, deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791.-) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) un million trois cent sept mille cent cinquante-et-une (1.307.151) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 1.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.1), (iv) neuf mille six cent quarante (9.640) parts sociales de classe 1.2. (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.2), (v) neuf mille cent cinquante-deux (9.152) parts sociales de classe 1.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.3), (vi) dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe 1.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.4), (vii) mille sept cent soixante-quatorze (1.774) parts sociales de classe 1.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.5) et (viii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 1.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.6), toutes souscrites et entièrement libérées.

**5.2.** Dans le cadre des présents Statuts, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe 1.1, les Parts Sociales de Classe 1.2, les Parts Sociales de Classe 1.3, les Parts Sociales de Classe 1.4, les Parts Sociales de Classe 1.5 et les Parts Sociales de Classe 1.6 sont collectivement désignées comme les Parts Sociales de type Tracker et individuellement, comme une Part Sociale de type Tracker. Les Parts Sociales de type Tracker vont suivre la performance et le rendement d'un actif particulier et identifié ou des actifs de la Société (les Actifs Désignés), terme devant être réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) les produits de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui, à un moment ou à un autre, pourra raisonnablement être considéré comme ayant remplacé totalement ou partiellement ces Actifs Désignés, y compris, afin d'exclure tout doute, tous produits de vente (en espèces ou sous toute autre forme) tiré de ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés, et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés.

**5.3.** Sous réserve des articles 5.1 et 5.2, les Actifs Désignés en relation avec (i) les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les actions de (a) GTCR Gridlock Management, Inc., une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, (b) GTCR Gridlock Holdings Inc., une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, and (c) Global Alert Network, Inc., une société constituée en vertu des lois du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, (ii) les Parts Sociales de Classe 1.1 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.1 émises ou devant être émises par GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Filiale), (iii) les Parts Sociales de Classe 1.2 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classes 2.2 émises ou devant être émises par la Filiale, (iv) les Parts Sociales de Classe 1.3 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.3 émises ou devant être émises par la Filiale, (v) les Parts Sociales de Classe 1.4 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment

posséder sur les parts sociales de classe 2.4 émises ou devant être émises par la Filiale, (vi) les Parts Sociales de Classe 1.5 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.5 émises ou devant être émises par la Filiale, (vii) les Parts Sociales de Classe 1.6 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les parts sociales de classe 2.6 émises ou devant être émises par la Filiale."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500.-

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. VAN RAEMDONCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59478. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009257/218.

(140010057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 71.640,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.934 and having a share capital of one million three hundred seventy-eight thousand seven hundred ninety-one (USD 1,378,791), (hereinafter being referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Olivier Van Raemdonck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 16, 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all shares of GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 162.981 incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 October 2011, under number 2577 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 15 November 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 December 2013 under number 3049.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions on the basis of the following agenda:

### Agenda

1. Rectification of notary deed dated 15 November 2012.
2. Reclassification of 1038 of class 2.3 shares into 1038 class 2.5 shares with allocation of USD 9,350 class 2.3 share premium to class 2.5 share premium;
3. reclassification of 306 of class 2.3 shares into 306 class 2.6 shares with allocation of USD 2,754 class 2.3 share premium to class 2.6 share premium;
4. Subsequent amendment to articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Articles of the Company to reflect the changes adopted above; and
5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of the shareholders of the Company; and
6. Miscellaneous.

#### *First resolution*

By the deed of the undersigned notary dated 15 November 2012, the Sole Shareholder resolved to reclassify seven hundred and thirty-five (735) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into seven hundred thirty-five (735) Class 2.5 Shares with allocation of six thousand and six hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 6,628) from the Class 2.3 Shares Premium Account (as defined in the Articles) to Class 2.5 Shares Premium Accounts.

Further, the Sole Shareholder resolved to reclassify seven hundred and sixty-seven (767) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into seven hundred sixty-seven (767) Class 2.6 Shares with allocation of six thousand and nine hundred and thirteen United States Dollars (USD 6,913) from the Class 2.3 Share Premium Account (as defined in the Articles) to the Class 2.6 share Premium Account.

The Sole Shareholder now acknowledges the existence of a material error in the aforesaid notary deed dated 15 November 2012 and resolved to rectify this deed.

As a result the Sole Shareholder resolves that;

- seven hundred thirty-six (736) Class 2.3 Shares should have been reclassified into seven hundred thirty-six (736) Class 2.5 Shares with allocation of six thousand and six hundred and twenty-seven United States Dollars (USD 6,627) from the Class 2.3 Shares Premium Account (as defined in the Articles) to Class 2.5 Shares Premium Accounts; and
- seven hundred and sixty-eight (768) Class 2.3 Shares should have been reclassified into seven hundred sixty-eight (768) Class 2.6 Shares with allocation of six thousand and nine hundred and twelve United States Dollars (USD 6,912) from the Class 2.3 Share Premium Account to the Class 2.6 share Premium Account.

And as a consequence, Art 5.1. shall read as follows:

"The capital of the Company is set at seventy-one thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 71,640) represented by seventy-one thousand six hundred and forty (71,640) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) twelve thousand (12,000) class 2.1 shares (in case of plurality, the Class 2.1 Shares and individually, a Class 2.1 Share), (iii) nine thousand six hundred forty (9,640) class 2.2 shares (in case of plurality, the Class 2.2 Shares and individually, a Class 2.2 Share), (iv) ten thousand four hundred and ninety-six (10,496) class 2.3 shares (in case of plurality, the Class 2.3 Shares and individually, a Class 2.3 Share), (v) eighteen thousand (18,000) class 2.4 shares (in case of plurality, the Class 2.4 Shares and individually, a Class 2.4 Share), (vi) seven hundred and thirty-six (736) class 2.5 shares (in case of plurality, the Class 2.5 Shares and individually, a Class 2.5 Share) and (vii) seven hundred and sixty-eight (768) class 2.6 shares (in case of plurality, the Class 2.6 Shares and individually, a Class 2.6 Share), all subscribed and fully paid-up.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify one thousand thirty-eight (1,038) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into one thousand thirty-eight (1,038) Class 2.5 Shares with allocation of nine thousand three hundred fifty United States Dollars (USD 9,350) from the Class 2.3. Shares Premium Account (as defined in the Articles) to the Class 2.5 Shares Premium Account.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify three hundred and six (306) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into three hundred and six (306) Class 2.6 Shares with allocation of two thousand seven hundred fifty-four United States Dollars (USD 2,754) from the Class 2.3. Shares Premium Account (as defined in the Articles) to the Class 2.6 Shares Premium Account.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The capital of the Company is set at seventy-one thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 71,640) represented by seventy-one thousand six hundred and forty (71,640) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) twelve thousand (12,000) class 2.1 shares (in case of plurality, the Class 2.1 Shares and individually, a Class 2.1 Share), (iii) nine thousand six hundred forty (9,640) class 2.2 shares (in case of plurality, the Class 2.2 Shares and individually, a Class 2.2 Share), (iv) nine thousand one hundred fifty-two (9,152) class 2.3 shares (in case of plurality, the Class 2.3 Shares and individually, a Class 2.3 Share), (v) eighteen thousand (18,000) class 2.4 shares (in case of plurality, the Class 2.4 Shares and individually, a Class 2.4 Share), (vi) one thousand seven hundred seventy-four (1,774) class 2.5 shares (in case of plurality, the Class 2.5 Shares and individually, a Class 2.5 Share) and (vii) one thousand seventy-four (1,074) class 2.6 shares (in case of plurality, the Class 2.6 Shares and individually, a Class 2.6 Share), all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and give authority to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162.934 ayant un capital s'élevant à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (1.378.791 USD), (ci-dessus étant désignée comme l'"Associé Unique").

représentée par Mr Olivier Van Raemdonck, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procuration donnée sous seing privé le 16 décembre 2013.

Ladite procuration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré qu'il détient actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 162.981, par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 octobre 2011, sous le numéro 2577 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte passé devant le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 15 novembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 décembre 2013 sous le numéro 3049.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes à prendre sur base de l'agenda suivant:

#### *Agenda*

1. Rectification de l'acte notarié du 15 novembre 2012;
2. Reclassification de 1.038 des parts sociales de classe 2.3 en 1.038 parts sociales de classe 2.5 avec allocation de USD 9.350 de prime d'émission de la classe 2.3 à la prime d'émission de la classe 2.5;
3. Reclassification de 306 des parts sociales de classe 2.3 en 306 parts sociales de classe 2.5 avec allocation de USD 2.754 de prime d'émission de la classe 2.3 à la prime d'émission de la classe 2.6;



4. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2 et 2.3 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

#### *Première résolution*

Par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2012, l'Associé Unique a décidé de reclasser sept cent trente-cinq (735) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en sept cent trente-cinq (735) Parts Sociales de Classe 2.5 avec allocation de six mille six cent vingt-huit dollars américains (USD 6.628) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5.

En outre, l'Associé Unique a décidé de reclasser sept cent soixante-sept (767) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en sept cent soixante-sept (767) Parts Sociales de Classe 2.6 avec allocation de six mille neuf cent treize dollars américains (USD 6.913) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6.

L'associé Unique a maintenant constaté l'existence d'une erreur matérielle dans l'acte précité du 15 novembre 2012 et a décidé de rectifier cette erreur par le présent acte.

Ainsi l'Associé Unique a décidé que:

- sept cent trente-six (736) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) auraient dû être reclassées en sept cent trente-six (736) Parts Sociales de Classe 2.5 avec allocation de six mille six cent vingt-sept dollars américains (USD 6.627) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5.; et

- sept cent soixante-huit (768) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) auraient dû être reclassées en sept cent soixante-huit (768) Parts Sociales de Classe 2.6 avec allocation de six mille neuf cent douze dollars américains (USD 6.912) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6.

L'article 5.1 aura donc la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à soixante-et-onze mille six cent quarante dollars américains (USD 71.640,-) représenté par soixante-et-onze mille six cent quarante (71.640) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 2.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.1), (iii) neuf mille six cent quarante (9.640) parts sociales de classe 2.2 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.2), (iv) dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-seize (10.496) parts sociales de classe 2.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.3), (v) dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe 2.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.4), (vi) sept cent trente-six (736) parts sociales de classe 2.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.5) et (vii) sept cent soixante-huit (768) parts sociales de classe 2.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.6), toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser mille trente-huit (1.038) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en mille trente-huit (1.038) Parts Sociales de Classe 2.5 avec allocation de neuf mille trois cent cinquante dollars américains (USD 9.350) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser trois cents et six (306) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en trois cents et six (306) Parts Sociales de Classe 2.6 avec allocation de deux mille sept cent cinquante-quatre dollars américains (USD 2.754) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1** . Le capital de la Société est fixé à soixante-et-onze mille six cent quarante dollars américains (USD 71.640,-) représenté par soixante-et-onze mille six cent quarante (71.640) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur

nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 2.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.1), (iii) neuf mille six cent quarante (9.640) parts sociales de classe 2.2. (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.2), (iv) neuf mille cent cinquante-deux parts sociales (9.152) de classe 2.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.3), (v) dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe 2.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.4), (vi) mille sept cent soixante-quatorze parts (1.774) sociales de classe 2.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.5) et (vii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 2.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.6), toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide finalement de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société..

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. VAN RAEMDONCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59477. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009258/227.

(140010035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

### **Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.522.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December;

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

#### **THERE APPEARED:**

The sole shareholder holds an extraordinary general meeting of the company CALVERTON OVERSEAS S.A., (the "Absorbing Company"), a public limited liability company (société anonyme) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 128.522, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on February 9, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 706 published on April 25, 2007 and which remained unchanged at the date hereof.

Mr. Luis MARQUES GUILHERME, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, takes the chair (the "Chairman") and declares that a quorum is present.

The Chairman appoints as Secretary Mr. Matthias SCHMIDT, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer Ms. Eva BOEHM, lawyer, professionally residing 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxies, by the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance sheet, all shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbed Company (the "Sole Shareholder") are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II. The provisions of the law dated 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law") have been respected:

1. The common draft terms of merger (the "Common Draft Terms of Merger") established by the board of directors of the Absorbing Company, as absorbing company, and of the company TRINITY STRATEGIES S.A. a public limited liability company (*société anonyme*) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 124.511 as absorbed company, (the "Absorbed Company" and hereinafter together with the Absorbing Company collectively referred to as the "Merging Companies"), (i) were duly deposited at the registered office of the Absorbing Company on November 28, 2013, (ii) were filed and published with the Luxembourg Trade and Companies' Register on November 28, 2013 and (iii) were published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, on November 30, 2013, under number 3035, pp. 145669, meaning at least one month before the date of the present meeting convened to decide on the Common Draft Terms of Merger.

2. Pursuant to the provisions of Article 265 (3) of the Law, the respective sole shareholder of each of the Merging Companies waived by means of resolutions taken under private seal on December 30, 2013 the preparation and examination of the documents required pursuant to Article 265 of the Law (the "Waiver Resolutions").

3. Pursuant to the provisions of Article 266 (5) of the Law, and by effect of the same above-mentioned Waiver Resolutions the sole shareholder of each of the Companies respectively examined and approved by means of the said resolutions on December 30, 2013 the documents required pursuant to Article 266 of the Law.

4. The Sole Shareholder confirmed by means of a certificate given under private seal on December 31, 2013 (the "Certificate") that it was entitled to inspect the documents required under article 267 of the Law at the registered office of the Absorbing Company at least one month before the date of the meeting convened to decide on the present Common Draft Terms of Merger.

5. The merger between the Merging Companies as set out in the Common Draft Terms of Merger (the "Merger") will be legally effective on December 31, 2013, 24:00 CET (the "Effective Date"), subject to the execution of the present minutes and the minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company held in front of the notary public and approving the Merger. The Merger shall have no effect *vis-à-vis* third parties until the publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the sole shareholder of the Merging Companies in accordance with Article 9 of the Law which is contemplated to take place on 31 December 2013 for both companies.

6. Pursuant to a deed executed earlier today having the number 68091 in the undersigned notary's register the general meeting of shareholders of the Absorbed Company approved the Common Draft Terms of Merger and henceforth the Merger itself.

7. The Waiver Resolutions and the Certificate will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Approval of the Common Draft Terms of Merger;

2) Acceptance of the exchange of all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) at a ratio of one to one (1 to 1) ordinary shares in the capital of the Absorbing Company and the immediate transfer of such shares to EVRIKA FOUNDATION, transferred in replacement of all shares previously held in the capital of the Absorbed Company;

3) Granting of power of attorney to any director of the Absorbing Company or to any lawyer of the law firm WILD-GEN, Partners in Law, to carry out any action necessary in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

4) Any other business necessary to give effect to the foregoing matters.

Then, the extraordinary general meeting asks the notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to approve the Common Draft Terms of Merger in the form as filed and published with the Luxembourg Trade and Companies' Register on November 28, 2013 and published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on November 30, 2013, under number 3035, pp. 145669.

The extraordinary general meeting further acknowledges and hereby it confirms its approval that all formalities necessary under articles 265 and 266 of the Law have been duly approved by effect of the Waiver Resolutions.



### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to approve the exchange of all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) at a ratio of one to one (1 to 1) ordinary shares in the capital of the Company and the immediate transfer of such shares to EVRIKA FOUNDATION, transferred in replacement of all shares previously held in the capital of the Absorbed Company.

### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolves to grant power to any director of the Absorbing Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, with offices in Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

There being no further business, the meeting was closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

### *Certification*

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary inspected and certified by the present deed the existence of the Common Draft Terms of Merger and of all documents required by the Law maintained by the Absorbing Company for the Merger.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

L'actionnaire unique de la société CALVERTON OVERSEAS S.A. (la «Société Absorbante»), une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 128.522, constituée par acte notarié de Maître Gérard LECUIT en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706, daté du 25 avril 2007 et lequel reste inchangé jusqu'à ce jour.

M. Luís MARQUES GUILHERME, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, siège (le «Président») et déclare qu'un quorum pour la tenue de la réunion est présent.

Le Président nomme comme Secrétaire de l'assemblée M. Matthias SCHMIDT, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Eva BOEHM, résidant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée rédige la feuille de présence.

La feuille de présence tout comme la procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire, membres du bureau et le soussigné notaire public, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Selon la feuille de présence, tous les actionnaires représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société Absorbante Actionnaire Unique») sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda sans convenir d'une lettre de convocation préalable.

II. Les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ont été respectées:

1. Le projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») établi par le conseil d'administration de la Société Absorbante en tant que société absorbante et le conseil d'administration de TRINITY STRATEGIES S.A. une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel

Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 124.511 en tant que société absorbée (la «Société Absorbée») et ci-après la Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement appelées les «Sociétés Fusionnantes»), a été (i) déposé au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes le 28 novembre 2013, (ii) a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 novembre 2013 et (iii) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 novembre 2013, sous le numéro 3035, p. 145669, soit un mois minimum avant la date de la présente assemblée convoquée afin d'approuver le Projet Commun de Fusion.

2. Selon les dispositions de l'article 265 (3) de la Loi, l'actionnaire unique de chacune des Sociétés Fusionnantes, a renoncé par des résolutions prises sous seing privé à l'établissement et à l'examen des documents requis par l'article 265 de la Loi (les «Résolutions de Renonciation»).

3. Selon les dispositions de l'article 266 (5) de la Loi, par effet desdites Résolutions de Renonciation, l'actionnaire unique de chacune des Sociétés Fusionnantes, a considéré et a approuvé dans lesdites résolutions prises le 30 décembre 2013 les documents requis par l'article 266 de la Loi.

4. L'Associé Unique a confirmé par le biais d'un certificat délivré sous seing privé le 31 décembre 2013 (le «Certificat»), qu'il avait été autorisé à inspecter les documents requis sous l'article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante au minimum un mois avant la date de l'assemblée convoquée afin d'approuver le présent Projet Commun de Fusion.

5. La fusion entre les Sociétés Fusionnantes telle qu'établie dans la Projet Commun de Fusion (la «Fusion») sera légalement effective le 31 décembre 2013 à 24.00 heures (la «Date d'Effet») sous condition de l'exécution du présent procès-verbal et de l'exécution du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée approuvant le Projet Commun de Fusion par devant notaire le 31 décembre 2013. La Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers que le jour suivant la publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associe unique des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 9 de la Loi, laquelle n'aura pas lieu avant le 31 décembre 2013 pour toutes les deux sociétés.

6. Selon acte reçu par devant le notaire instrument sous numéro 68091 du registre de ce notaire l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante a approuvé le Projet Commun de Fusion et en conséquence la Fusion en soit même.

7. Les Résolutions de Renonciation et le Certificat seront joints au présent acte pour l'enregistrement.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du Projet Commun de Fusion;

2) Acceptation de l'échange de l'ensemble des trois cent dix actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) avec un ratio d'une pour une (1 pour 1) action ordinaire dans le capital social de la Société Absorbante et le transfert consécutif de ces actions à EVRIKA FOUNDATION, transférées en remplacement de toutes les actions détenues précédemment dans le capital social de la Société Absorbée;

3) Autorisation accordée à tout administrateur de la Société ou à tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Partners in Law, en vue de mener à bien toute action nécessaire en rapport avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

4) Divers.

Par la suite, l'assemblée générale extraordinaire demande au notaire d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion tel qu'enregistré et publié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 novembre 2013 sous le numéro 3035, p.145669.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé confirme son approbation que toutes les formalités nécessaires sous articles 265 et 266 de la Loi étaient dûment approuvées par effet des Résolutions de Renonciation.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter l'échange de l'ensemble des trois cent dix actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) avec un ratio d'une pour une (1 pour 1) action ordinaire dans le capital social de la Société Absorbante et le transfert consécutif de ces actions à EVRIKA FOUNDATION, transférées en remplacement de toutes les actions détenues précédemment dans le capital social de la Société Absorbée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accorder à tout administrateur de la Société Absorbante ou à tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Partners in Law, une autorisation afin de mener à bien toute action nécessaire en rapport avec les résolutions prises sur base du présent agenda. Aucun autre point étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société Absorbante ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

### Certification

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné a inspecté et a certifié par le présent acte l'existence du Projet Commun de Fusion et de tous les documents requis par la Loi pour la Fusion qui ont dû être présentés par la Société Absorbante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, M. SCHMIDT, E. BOEHM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/221. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014009825/203.

(140011312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

### Davco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.448.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAVCO S.A., ayant son siège social au 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.448,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 1<sup>er</sup> juin 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2152 du 4 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Mme Marie-Elodie FESSAGUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Marie-Elodie FESSAGUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Création des Classes d'administrateurs A et B;

2. Ajout à l'article 6 des statuts de la Société d'un paragraphe concernant la possibilité de la nomination des administrateurs de Classe A et des administrateurs de Classe B afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.»

3. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Envers les tiers, en toute circonstance, la société sera engagée (i) en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique, ou (ii) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre de la catégorie B, ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué, nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

4. Reclassification des trois (3) administrateurs actuels en tant qu'administrateur de classe A et de classe B;

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer des Classes d'administrateurs A et des Classes d'administrateurs B.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide par conséquent d'ajouter à l'article 6 des statuts de la Société un paragraphe concernant la possibilité de la nomination des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B afin de donner à l'article la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature des administrateurs afin de lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 9.** Envers les tiers, en toute circonstance, la société sera engagée (i) en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique, ou (ii) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre de la catégorie B, ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué, nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de reclassifier les trois (3) administrateurs actuels de la Société, en tant qu'administrateurs de classe A et administrateur de classe B comme suit:

##### Administrateurs de classe A:

- Madame Virginie SIMON; et
- Monsieur Tristan DAVAILLE.

##### Administrateur de classe B:

- Madame Elsa BOURGOIS.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-E. Fessaguet, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55740. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009908/115.

(140011458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

### **DC One, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2348 Luxembourg, 23, rue de Prague.

R.C.S. Luxembourg B 183.528.

#### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le huit janvier.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

##### A comparu:

Monsieur Domenico CURULLA, né le 27 avril 1954 à Marsal, France, demeurant au 23, rue de Prague à L-2348 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 3 décembre 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de DC ONE.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un mandataire dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote est exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Cependant, le vote du nu-propriétaire est requis pour toute décision relative à la modification de l'objet social, à la dissolution de la société, au transfert du siège social à l'étranger et à l'augmentation des engagements des associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales, sauf stipulation contraire dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.



**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Domenico CURULLA, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Domenico CURULLA, né le 27 avril 1954 à Marsal, France, demeurant au 23, rue de Prague, L-2348 Luxembourg.

Le gérant unique pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 23, rue de Prague à L-2348 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ponsard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/164. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009911/115.

(140011747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

**Luga Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ADG S. à r.l.).**

Siège social: L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.010.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Gabrielle Jeanne PANIERI, assistante de direction, née le 1<sup>er</sup> juillet 1959 à Algrange (France), demeurant à L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ADG S. à r.l.", ayant son siège social à L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 145.010, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 24 mars 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2037 du 2 septembre 2011.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en LUGA GROUP S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUGA GROUP S.à r.l.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- toutes prestations de services administratifs,
- l'organisation de manifestations commerciales, culturelles et sportives.

Elle a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'Associée et de la Gérante, Madame Gabrielle Jeanne PANIERI est actuellement à: L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon.

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010572/61.

(140012195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.